

Sujet : [INTERNET] dossier GAEC DE LA HAUTEFEUILLE A LA CHAPELLE D'ARMENTIERES et ERQUINGHEM-LYS

De : Audrey BARATTE <audrey.baratte@yahoo.fr>

Date : 09/09/2022 14:56

Pour : "pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr" <pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

je vous adresse ci-joint mon courrier d'opposition au projet GAEC de la HAUTEFEUILLE qui concerne les communes de La Chapelle d'Armentières et d'Erquinghem-Lys.

J'ajoute être étonnée et scandalisée que les communes concernées par l'épandage ne fassent pas elles aussi l'objet d'une consultation publique. Je me doute qu'il s'agit d'un respect strict de la loi, mais permettez-moi de signaler que je la trouve totalement injuste.

Vous souhaitant bonne réception.

Bien cordialement.

Audrey Baratte

— Pièces jointes : —

courrier contre l'élevage porcin.pdf

30 octets

Madame, monsieur,

Je souhaite manifester mon opposition au projet d'élevage pour engraissement de plus de 1600 porcs sur la commune de ERQUINGHEM-LYS, déposé par GAEC DE LA HAUTEFEUILLE, pour des raisons éthiques, environnementales et sanitaires, et sociales.

D'un point de vue éthique, tout d'abord, ce projet soulève des questions quant aux conditions d'élevage des animaux.

Ces animaux subiraient probablement à un jeune âge de nombreuses mutilations telles que le meulage des dents, la coupe des queues ou la castration. Ces opérations, réalisées le plus souvent sans anesthésie, causent des douleurs avérées aux cochons. Cela n'empêche pas des agressions parfois violentes entre les animaux au sein même de l'élevage tant les animaux sont stressés par leurs conditions de vie.

Les cochons vivraient dans des bâtiments nus et saturés d'ammoniac. Les dimensions des enclos les condamneraient à l'enfermement dans des espaces extrêmement restreints. Leurs besoins fondamentaux, comme l'exploration, la recherche de nourriture, la pratique d'activités variées, ne seraient en aucune façon respectés. Dans les élevages intensifs, il est impossible pour les cochons d'exprimer pleinement leurs comportements sociaux.

Ces animaux ne sortiraient que pour partir à l'abattoir.

Cet élevage serait en totale contradiction avec l'article L214-1 du Code rural qui précise que « tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ».

D'après un sondage IFOP de 2022 85 % des français sont favorables à l'interdiction de l'élevage intensif...

D'un point de vue environnemental et sanitaire ensuite, ce sont des interrogations quant aux éventuelles diverses pollutions.

Le site d'exploitation se situe à « 1,40 km à vol d'oiseau » de la ZNIEFF de type « prairies inondables d'Erquinghem-Lys » n°310013309 et à 5,8 km d'un site Natura 2000 n°BE32001C0. Cette distance est probablement légale et réglementaire, mais est-elle réellement suffisante pour garantir l'innocuité de l'exploitation ? Et ce quelques soient les conditions climatiques ? Les phénomènes dit « extrêmes » (tempêtes, vents violents, orages, sécheresses) sont appelés à se multiplier. Or les études autour du projet n'ont été menées qu'avec des données « moyennes ». Et il y a au moins 1 site d'épandage bel et bien situé au sein de la ZNIEFF citée ci-dessus. J'ai un peu de mal à croire qu'il n'y aura aucun impact sur les eaux de captage !

Il est prévu un pompage hydrique de plus de 5000 m³ par an. Nous sommes pourtant régulièrement et depuis plusieurs années en restriction hydrique. Les éleveurs intensifs auraient-ils des passes-droits refusés aux communs des mortels ?? En me promenant le 13 août dernier le long de la voie verte de la commune concernée, j'ai pu constater que la Becque était littéralement à sec ! Cette autorisation de pompage est non-sens absolu !

De son propre aveu, le projet engendre des rejets d'agents pathogènes « présents dans les effluents » : parasites, bactéries... Mais il n'y a aucune évaluation de la quantité, de la dangerosité, ni de quelconques mesures de prélèvements pour vérification que l'air reste sain.

La pollution atmosphérique y est également évoquée : rejets dans l'air de gaz à effet de serre (447 kg/an de protoxyde d'azote, 25 fois plus réchauffant que le méthane, lui même prévu à 2192 kg/an) Le rejet d'ammoniac est lui aussi considérable : 11630kg an. Quelle est la dangerosité de ces rejets ?

Quant aux poussières PM10, elles sont évaluées à 878 kg/an sur l'exploitation et viendront un peu plus contribuer à la dégradation de l'air et aux mesures de restrictions de circulations qui en découlent. De qui se moque-t-on ?

D'un point de vue social enfin,

les nuisances sonores, olfactives et liées à la masse de transports nécessaires vont dégrader considérablement la qualité de vie des habitants alentours, et ce bien au-delà du « 1 kilomètre » semblant être la limite des nuisances d'après le dossier. Ça me rappelle le nuage de Tchernobyl qui s'était lui aussi arrêté à la frontière...

Le prix des habitations va considérablement être déprécié. Ouvrir les fenêtres pour aérer sera une torture, sans parler de se balader. C'était bien la peine de faire une voie verte !

En conclusion, pour augmenter les revenus de 3 personnes, on va considérablement dégrader la qualité de vie de plusieurs milliers, voire mettre leur santé en péril !

Après le scandale de la ferme aux 1000 vaches, celui de l'exploitation aux 2000 cochons ? Parce que le problème premier de ce projet est son envergure démesurée.

Bonne méditation !

Audrey Boverette
249 rue du Biez
89193 Ervingtman by

